

## **Tourbière de Boulieu, exploitation et réhabilitation.**

### **Philippe GUEROU**

Société Falienor

Tel : +33 (0)4 74 18 26 26

[guerou@falienor.com](mailto:guerou@falienor.com)

en partenariat avec la société Dumona

1989 : la société DUMONA, cherchant à assurer ses besoins en tourbe, s'est intéressée au marais de l'Ambossu, soulevant une très forte opposition de la part des associations de défense de la nature, principalement la FRAPNA et Lo Parvi complètement opposés au projet.

1990 : nous décidons de hiérarchiser les sites potentiels d'extraction dans un rayon de 15km afin de déterminer l'aspect sensibilité environnementale et faisabilité économique.

1991 : de cette première étude 6 tourbières sont retenues sur 15 répertoriées.

1992 : une étude de faisabilité est effectuée pour chaque site ; 3 seront retenus.

Le marais de Boulieu, bien que retenu, pose problème dans l'approche environnementale.

En 1995, comme le dossier n'avance pas depuis trois ans et conscients de l'impact environnemental de notre activité, nous réunissons tous les acteurs concernés (administrations, associations, maires des communes concernées...) et nous proposons une expérimentation « grandeur nature » d'exploitation mesurée et raisonnée de la Tourbière de Boulieu, accompagnée de mesures compensatoires fortes.

Pour ce faire nous sollicitons :

- la Fédération des conservatoires d'espaces naturels de France, qui à cette époque était en plein projet LIFE « tourbières de France »,
- Olivier Manneville, maître de conférences à l'université Joseph Fourier de Grenoble, spécialiste des zones humides.
- Lo Parvi, association régionale de l'Isle Crémieu pour la protection de la nature.

L'étude d'impact que nous menions avec un bureau d'étude de Grenoble a pu reprendre les exigences écologiques des différents partenaires et aboutir ainsi en décembre 2000 à l'autorisation préfectorale d'exploitation.

Les mesures compensatoires étant édictées, il fallait assurer leur suivi. C'est ainsi, que conformément au souhait des différents acteurs impliqués dans cette procédure, cette mission de suivi a été confiée à AVENIR (agence pour la valorisation des espaces naturels isérois remarquables) en raison de sa connaissance du site et de son expérience dans la gestion et la restauration de tourbières.

Une commission se retrouve sur le terrain tous les 6 mois afin de faire un point sur les réaménagements et d'apporter ou non des modifications suivant les résultats obtenus.

Pour exemple, la collaboration étroite avec Lo Parvi et AVENIR a permis de préciser les caractéristiques des pentes de berge optimales écologiquement et favorables à la tortue Cistude d'Europe présente sur le site.

Dans les mesures compensatoires, sur les 40 ha que compte le marais, 27 ha ont été affectés :

- aux berges de bordure, qui passent de 10 mètres à 12,5 mètres de large, en faible pente, permettant ainsi une meilleure installation de la végétation caractéristique des marais qui se développe essentiellement au niveau des faibles profondeurs. L'aménagement de celles-ci en type « doigts de gants » permet d'augmenter le linéaire de berge, laissant plus de place aux espèces végétales, apportant également une diversité de niches écologiques pour la faune.
- à la préservation d'une zone non extraite de plus d'un hectare, dans le but de préserver le site à rainette arboricole et de garder une partie de la roselière et de la végétation associée, notamment la théliptère des marais.